

# OZOIR

aujourd'hui et demain



décembre 1987



ARROZOIR.FR  
INITIATIVE CITOYENNE

**LE POINT SUR LE T.G.V.**

**COLLEGE : 200 PLACES SUPPLEMENTAIRES**

**FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES**

**OUVERTURE EN FEVRIER**

# SOMMAIRE

## EDITORIAL

1

Meilleurs Vœux  
pour 1988  
par J. Giraud

## EN BREF

2

- Les services municipaux
- Services techniques municipaux et service urbanisme
- Permanence en mairie principale
- Services locaux culturels
- Services départementaux
- Service de garde des médecins
- Carte d'identité nouvelle réglementation
- Instruction des demandes de logement
- Recensement des animaux domestiques
- Alarme téléphonique Aveugles et mal voyants
- Résidence du Parc
- Foyer résidence pour personnes âgées
- Au service du logement des salariés
- Difficultés financières des accédants à la propriété
- Ramassage des objets volumineux pour 1988
- Piscine municipale
- Retraite complémentaire
- Exposition de modélisme ferroviaire

## LE T.G.V.

5

- Le projet
- Dernière minute par J. Giraud

## POMPIERS

8

- Bilan 1987
- Vœux

## LE DOSSIER

9

Ouvrons ensemble le dossier des Affaires Sociales  
par Roger Berthelot

## FINANCES

16

Le mot des finances  
par Jean Frère

## TRAVAUX

17

Par Jean-Claude Jaillard

## ENSEIGNEMENT CULTURE

18

- L'Ecole municipale de musique  
par Jacques Jarrige
- Tarifs
- Manifestations 1988
- Horaires
- Calendrier scolaire
- Collège : 200 places supplémentaires  
par Jacques Giraud

## VIE DES ASSOCIATIONS

20

- Réalisme ferroviaire
- Club des chiens guides d'aveugles
- V.S.O.P. Club omnisports
- Flash info expo.
- Croix rouge française
- Gymnastique volontaire
- Gymnastique volontaire douce

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

23

- Médecins généralistes
- Médecins spécialistes
- Chirurgiens-dentistes
- Infirmiers
- Pharmaciens
- Dispensaire
- Laboratoire d'analyses médicales
- Pédiatres-podologues
- Orthophonistes
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Psychanaliste
- Ambulances
- Hôpitaux
- Cliniques
- Maisons de retraite
- Caisse primaire d'assurance maladie
- Taxis
- Pompiers
- Commissariat

## MEDECINS DE GARDE



## OZOIR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Bulletin Municipal n° 8

Directeur de la publication :  
Jacques GIRAUD

Fabrication : C. PHILIBERT, Service Information Mairie  
Photocomposition, Imprimerie : ROYER (Brie-Ct-Robt)

Dépôt légal en Mairie : 4<sup>e</sup> trimestre 1987

Couverture : Foyer Résidence pour personnes âgées  
(Résidence du Parc) - Photo C. PHILIBERT

# La lettre du Maire



## MEILLEURS VŒUX POUR 1988

**J**e vous présente mes vœux sincères à l'occasion de cette nouvelle année 1988. L'année 1987 qui s'achève a permis de poursuivre les réalisations que nous nous sommes attachés à effectuer par un effort sans relâche en conciliant, ce qui n'est pas toujours facile soyez-en persuadés, les besoins avec les possibilités pécuniaires.

En sera-t-il de même en 1988 ! Je ne vous cacherai pas que les augures ne sont pas favorables sur tous les points mais un effort constant de volonté permettra, j'en suis persuadé, de continuer notre action constructive en faveur de notre Ville.

J'exposerai le problème que pose le T.G.V. dans une mise au point indépendante de cet éditorial.

Ce que je voudrais plutôt évoquer ce sont les échéances électorales importantes qui vont marquer l'année nouvelle, moins en ce qui concerne le point de vue national que par leurs conséquences possibles sur la vie de notre communauté.

L'évocation des grands problèmes de Société préalablement même aux campagnes électorales, la large publicité faite par les médias à l'exposé des points de vue des partis politiques, les accusations portées par les uns ou par les autres, souvent acerbes quand elles ne sont pas tout simplement odieuses, trouvent un écho chez beaucoup de nos compatriotes en raison même des soucis qui leur sont propres d'impécuniosité, d'incertitude du lendemain et d'aperçu sur une déstabilisation générale de la Société, cette Société qui représentait par des acquis une valeur certaine de garantie des espoirs et des raisons de lutte de la plupart.

Comment voulez-vous qu'une agressivité constante ne soit pas la conséquence de ce climat général et comment voulez-vous qu'elle ne se manifeste pas à l'emplacement géographique le plus favorable, celui des rencontres journalières où l'on peut être le mieux entendu : la Ville où l'on a fixé son habitat, où se sont regroupées les relations courantes ! Et c'est sur ce fait que je voudrais attirer votre attention. Un climat d'agressivité n'est jamais favorable à une action constructive.

Ce que je souhaite à tous nos Concitoyens pour 1988, dans l'intérêt même de toute la Collectivité, relève d'une volonté commune de tolérance. Cette tolérance peut permettre des miracles, ne serait-ce que celui d'une volonté commune de lutte, d'un désir profond d'union pour résoudre ensemble nos problèmes, ce qui nous permettra de trouver dans notre Collectivité locale le havre de paix que nous sommes venus y chercher !

Tolérance et loyauté sont nos atouts majeurs pour conjurer le sort et concrétiser une action profitable à tous.

Voilà ce que je souhaite, voilà ce que je nous souhaite pour que 1988 soit, malgré les nuages qui obscurcissent quelque peu son avènement, ensoleillé dans son déroulement.

J. GIRAUD

## Les services municipaux

Mairie :

43, avenue du Général-de-Gaulle,  
77330 Ozoir-la-Ferrière.  
Tél. : 60.28.20.13.

### Réception du public :

• **du lundi au vendredi** : 8 h 30 à 12 heures / 13 h 30 à 17 h 30, le service Etat-Civil assure une permanence jusqu'à 18 heures ; le vendredi, le service péri-scolaire jusqu'à 18 h 45.

• **le samedi** : 9 heures à 12 h 30 : permanence assurée par les services suivants : Secrétariat de Monsieur le Maire, Etat-Civil, Bureau d'aide sociale, Service péri-scolaire.

## Services techniques municipaux et service urbanisme

Mairie annexe :

3, rue Henri-François, zone industrielle.  
Tél. : 64.40.05.76.

### Réception du public :

• **du lundi au vendredi** : 8 h 30 à 12 heures / 13 h 30 à 17 h 30.

• **le samedi** : 8 h 30 à 12 heures.

## Permanences en mairie principale

— **A.A.C.H.A.** (Association pour l'Amélioration des Conditions d'Habitation des Anciens).

**M. CHEVALIER**

reçoit tous les mercredis de 15 heures à 16 heures.

— **ASSEDIC**

**M. VALENTIN**

ne reçoit que sur rendez-vous le jeudi de 9 h 15 à 11 heures et 13 h 30 à 16 heures.

— **C.N.A.V.T.S.** (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés).

**Mme PIPLARD**

reçoit les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 14 heures à 16 h 30.

— **COMITÉ de PROBATION**

**M. BARDELLI**

reçoit le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 9 heures à 12 heures.

— **CONCILIATEUR**

**M. CUCHET**

reçoit le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 10 heures à 12 heures.

— **IMPÔTS**

**Mme FROGE**

reçoit le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures.

## Services locaux culturels

### Bibliothèque pour tous :

Place des Sports.  
Tél. : 60.28.25.43.

### C.C.L.O. :

Grand'Place de la Brèche-aux-Loups.  
Tél. : 60.28.40.03.

### Centre de Loisirs :

Mairie, service enfance.  
Tél. : 60.28.20.13,  
(postes 438 et 437).

### Cinéma Pierre-Brasseur :

Centre André-Malraux, rue de la Verrerie.  
Tél. : 60.29.88.77.

### Dispensaire :

avenue du Général-Leclerc.  
Tél. : 60.28.21.67.

### Ecole Municipale de Musique :

Centre André-Malraux, rue de la Verrerie.  
Tél. : 60.29.56.48.  
(Ouverture au public : mardi, jeudi, vendredi, de 17 h à 20 h ; le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 20 h).

### Les Margotins :

93, avenue du Général-Leclerc.  
Tél. : 60.28.25.24.

### P.T.T. :

Avenue Edouard-Gourdon.  
Tél. : 60.28.20.00.

### Sécurité Sociale :

Avenue Edouard-Gourdon.  
Tél. : 60.28.10.39.

## Services départementaux

### Préfecture :

Place des Saints-Pères.  
Tél. : 64.37.91.37.

### Cité Administrative :

Pré Chamblain, Melun.  
Tél. : 64.39.95.22.  
Anciens Combattants, Cadastre, Direction Départementale de l'Aide Sociale, Contributions directes, Contributions Indirectes, Inspection du Travail, Inspection Académique.

### Direction Départementale de l'Équipement :

288, avenue Georges-Clément, Melun, Vaux-le-Pénit.  
Tél. : 64.39.50.80.

### Ponts et Chaussées :

Gretz Armainvilliers.  
Tél. : 64.07.03.22.

### Agence Nationale pour l'Emploi :

Rue du 19-Mars-1962, Brie-Comte-Robert.  
Tél. : 64.05.25.18 et 64.05.23.90.

### Allocations Familiales :

30, rue Rosa-Bonheur, Melun.  
Tél. : 64.39.95.24.

### Chambre de Commerce et d'Industrie :

36, rue du Général-de-Gaulle, Melun.  
Tél. : 64.39.45.01.

### Chambre des Métiers :

2, rue Georges-Lugol, Meaux.  
Tél. : 64.34.02.19.

### Perception municipale :

50, rue de Provins, Tournan.  
Tél. : 64.07.01.75.

### Trésorerie générale :

21, rue du Château, Melun.  
Tél. : 64.39.36.86.

## Service de garde médecins

En cas d'urgence la nuit, le dimanche ou les jours fériés, appelez d'abord votre **médecin traitant**. S'il n'est pas de garde, son répondeur vous indiquera le nom et le numéro de téléphone du **médecin de garde**.

## Carte d'identité nouvelle réglementation

Un **extrait d'acte de naissance** doit désormais être produit pour toute demande de carte nationale d'identité.

(J.O. - 4 août 1987 arrêté du 26 juin 1987).

## Instruction des demandes de logement

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988, les demandes de logement **ne seront plus valables deux ans mais une année**. Ces demandes pourront toujours, comme par le passé, être renouvelées.

Cette modification était devenue nécessaire, en raison de la rapidité des changements survenant dans la situation soit professionnelle, soit familiale des demandeurs.

**Bureau du logement Mairie** : 60.28.20.13, poste 425 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

## Recensement des animaux domestiques

Le recensement déjà opéré se doit d'être **maintenu à jour**.

Toute modification doit donc être signalée par les propriétaires : perte, échange, mort, la **déclaration** peut être **faite par lettre**, un accusé de réception sera retourné au déclarant, aussi bien pour la radiation que pour la nouvelle déclaration opérée.

## Alarme téléphonique

Il est rappelé aux personnes intéressées qu'elles ont la possibilité de faire installer une alarme téléphonique : **tous renseignements** seront donnés en mairie tous les mercredis de 10 h 30 à 17 h par Monsieur CHEVALIER.

## Foyer résidence pour personnes âgées

71 logements (F1 et F2) mis à la disposition de personnes valides âgées d'au moins 60 ans.

### Renseignements :

M. Chevalier ou Mme Genty tous les mercredis de 15 h à 16 h en mairie. Tél. : 60.28.20.13.

Ouverture de la résidence pour personnes âgées le 1<sup>er</sup> février 1988, 6, avenue du Général-de-Gaulle à Ozoir.

## Résidence du Parc, av. du Général-de-Gaulle

La résidence des personnes âgées a été construite en priorité pour les personnes âgées habitant Ozoir ou qui veulent se rapprocher de familles, enfants, sœurs ou frères ou proches parents habitant à Ozoir.

Mais le fonctionnement normal ne se peut concevoir que par une occupation totale des logements mis à disposition. Nous procédons actuellement à des inscriptions de personnes étrangères à la commune pour parfaire les conditions d'utilisation de l'ensemble immobilier. Il serait regrettable que ce fut au détriment des destinataires privilégiés.

Nous serions navrés que des réclamations de ce fait puissent nous être adressées mais nous ne saurions être tenus pour responsables. L'ouverture sera effective le 1<sup>er</sup> février 1988.

## Ramassage des objets volumineux pour 1988

22 JANVIER  
24 FEVRIER  
25 MARS  
26 AVRIL  
27 MAI  
22 JUIN

26 JUILLET  
24 AOUT  
23 SEPTEMBRE  
25 OCTOBRE  
25 NOVEMBRE  
27 DECEMBRE

Afin d'éviter toutes contestations ou incidents les gros objets à ramasser devront être déposés sur le trottoir le matin avant 7 heures, le camion-benne n'effectuant qu'un seul passage.

(Sont compris comme "monstres" : les vieux sommiers, réfrigérateurs, machines à laver, tables, chaises, etc. Sont exclus : les gravats et autres déchets).

## Piscine municipale

Heures d'ouverture au public.  
Tél. : 60.28.03.61.

Lundi	: fermé
Mardi	: 16 h 30/21 h
Mercredi	: 14 h/18 h 30
Jeudi	: 16 h 30/19 h
Vendredi	: 17 h/21 h
Samedi	: 14 h/18 h
Dimanche	: 9 h/13 h

La caisse ferme 50 mn avant la fermeture des portes et le bassin est évacué 30 mn avant la fermeture des portes.

### Tarif en vigueur :

Adultes . . . . .	8 F
Enfants de moins de 16 ans et étudiants . . . . .	6 F
Familles nombreuses :	
Enfants . . . . .	5 F
Enfants de moins de 4 ans . . . . .	gratuit
Abonnements de :	
— Adultes . . . . .	72 F
— Etudiants moins de 16 ans 3 <sup>e</sup> âge, handicapés, militaires . . . . .	gratuit
Visiteurs . . . . .	1,50 F

Journée famille :  
Le mardi . . . . . 5,50 F

## Retraites complémentaires des salariés

Connaissez-vous vos droits ?

La retraite complémentaire est un droit, son attribution n'est pas automatique, il faut la demander.

### CICAS de Seine-et-Marne

Le centre d'information et de coordination de l'Action Sociale de Seine-et-Marne est à votre disposition gratuitement.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

13, avenue Thiers - 77000 Melun.  
Tél. : 64.37.43.58.

### Permanence locale :

Roissy-en-Brie : 2<sup>e</sup> mercredi en mairie de 14 h à 16 h 30.

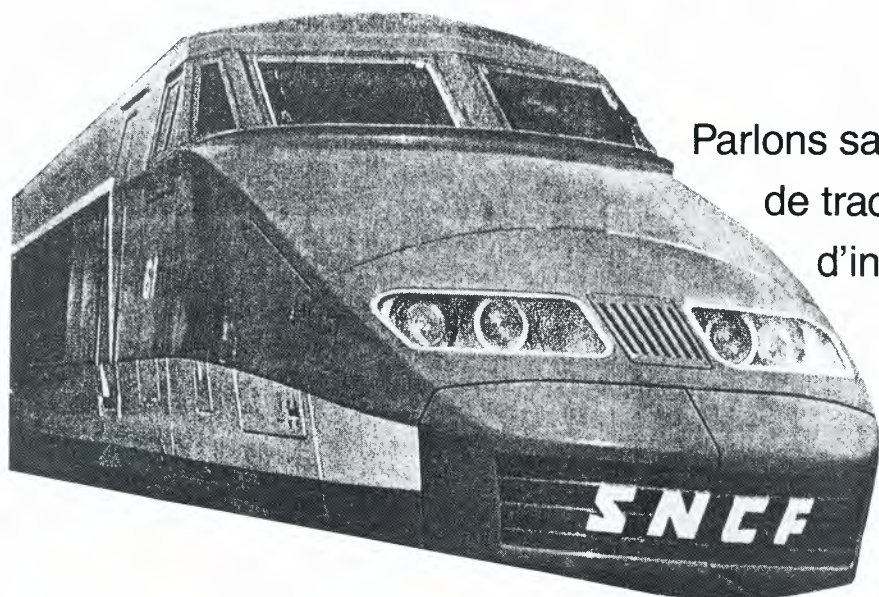
Tournan-en-Brie : 1<sup>er</sup> jeudi à l'ancienne poste de 14 h à 16 h 30.

## Exposition de modélisme ferroviaire

En ce mois de décembre 1987 s'est tenu, au nouveau gymnase, une exposition de modélisme ferroviaire à laquelle participèrent de nombreux clubs de la région, ainsi que le lycée de Noisiel et la S.N.C.F. On ne peut que se réjouir du succès de cette exposition à laquelle se consacreront M. Visioli et le club ferroviaire d'Ozoir. Il reste à poursuivre ce type de manifestation en suscitant encore plus l'intérêt des jeunes.

Pierre MONTIGNY

# LE POINT SUR LE T.G.V.



Parlons sans passion du projet de trace pour le passage d'interconnexion du T.G.V.

**N**ous avons des échos plus ou moins précis depuis plusieurs mois (suivant un tracé à déterminer) d'une voie d'interconnexion entre les lignes T.G.V. Sud-Est, Ouest et Sud-Ouest et une ligne T.G.V. Nord d'intérêt EUROPEEN joignant les pays de la Communauté autre que l'Angleterre (depuis la décision de percement du Tunnel sous la Manche).

Nous savions que le fait de la création d'EURODISNEY-LAND justifiait sans aucun doute l'orientation de ce tracé vers le site de cette création. Nous nous étonnions cependant des réticences administratives dans les opérations en cours de révision du Plan d'Occupation des Sols de notre Commune dans d'aménagement d'un complexe (habitation et terrains d'élevage) que nous tentions de mettre au point avec un promoteur américain spécialiste des problèmes équestres et importateur dans son pays de produits provenant de l'élevage français.

Il nous était certes venu à l'esprit que le passage d'une voie d'interconnexion du T.G.V. pouvait être à l'origine des réticences perçues mais nous n'y avons vu que le

fait de la pusillanimité de fonctionnaires qui ne désiraient pas être ultérieurement taxés de décisions trop hâtives pouvant gêner des négociations en cours au plus haut degré.

Lorsqu'**en juin 1987**, il m'est arrivé d'évoquer cette raison dans le retard **apporté** à la conclusion de notre

révision du P.O.S., il me fut précisé que **le passage par la plaine d'Ozoir-la-Ferrière était peu vraisemblable, ce tracé étant le moins favorable à la desserte d'Eurodisneyland**, la jonction obligatoire avec l'aéroport de Roissy-en-France laissant bien à l'Est le site considéré.

Lorsqu'**en septembre 1987**, par l'intermédiaire d'un Conseiller Général, **nous avons eu connaissance des variantes étudiées** du tracé Nord-Sud à définir, **nous avons pris conscience que la variante n° 3** du tracé possible **intéressait directement les Communes de Servon, Férolles-Attilly, Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie, Torcy, etc.**

Alors commença la phase aigüe de nos démarches en quête de renseignements précis sur les intentions qui nous intéressaient.

Sollicitant l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général, celui-ci nous précisa que son opinion était fort claire à ce sujet. Seul le tracé le plus à l'Est lui semblait acceptable, comme n'affectant que des zones agricoles peu urbanisées, ne créant donc que peu de problèmes de nuisances.

Les Services de la Direction Départementale de l'Équipement semblaient tenir à cette solution la moins contraignante mais nous n'obtenions cependant pas que soit statué favorablement sur notre demande de révision du Plan d'Occupation des Sols.

Le promoteur américain marquant le pas se faisait de plus en plus pressant, ne comprenant pas que les accueils favorables qui lui avaient été réservés à tous les échelons, Conseil Municipal, Maire, Conseil Général, Préfecture, ne permettent pas un plus prompt aboutissement.

J'exigeai de lui la discussion d'un protocole d'accord fixant la participation de la Société qu'il représentait aux différents investissements prévus au Plan ainsi que les différents avantages de toute nature consentis de manière certaine afin que je puisse attirer l'attention de Monsieur le Préfet et hâter la conclusion de notre demande de révision.

#### **Ces avantages sont énuméré ci-après :**

- Premier versement de 9 900 000 F sur le 1<sup>er</sup> groupement comprenant les installations professionnelles
  - 2 400 000 F sur les 2<sup>e</sup> lots de fermettes de 5 000 à 8 000 m<sup>2</sup>
  - 1 000 000 F sur les fermes de 20 000 à 50 000 m<sup>2</sup>
  - 195 000 F pour les 3 ranchs de 65 000 m<sup>2</sup>
  - 500 000 F pour club hippique - tennis - piscine
  - 325 000 F pour centre équestre au Sud de la RN 4
- Soit 14 320 000 F échelonnés en 1988 et 1989 et soldé en 1990.

En outre, une assurance d'emplois dès la première tranche des travaux. Par nécessité 400 emplois de palefreniers, lads, y compris la formation de maréchaux-ferrants, bourelliers et selliers.

**Nous apprenons que le choix des instances ministérielles semble s'être fixé sur le tracé n° 3** plus performant, moins cher malgré le taux d'urbanisation élevé des villes parcourues en Seine-et-Marne, Servon, Férolles-Attilly, Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie, etc. **mais que rien ne sera cependant définitif avant qu'une large concertation n'ait permis de fixer le choix en toute connaissance de cause**, les Elus municipaux, régionaux et nationaux étant préalablement entendus avant toute décision définitive.

Après une réception des Maires et Elus départementaux, régionaux et municipaux par Monsieur Olivier PHILIPP, Préfet de la Région Ile-de-France, nous obtenons que la concertation soit poursuivie. **Les entretiens du 17 décembre ont permis de formuler les différents griefs.**

Un exposé par chacun des Maires ou des représentants d'Association à l'encontre du projet n'a apporté comme conclusion que la nécessité d'une étude plus approfondie par groupes de travail à la diligence de Monsieur BLANC, Préfet du Département de Seine-et-Marne.

**Une manifestation publique s'est tenue au passage à niveau de Roissy-en-Brie regroupant 23 Maires concernés et 1200 personnes environ avec constitution d'un Comité de Défense.**

## **DERNIERE MINUTE**

*Le T.G.V. continue à faire l'objet de nos préoccupations majeures, une **réunion de "concertation" a été tenue ce 29 décembre** rassemblant les maires des communes de Servon, Férolles-Attilly, Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Roissy et Pontcarré, en présence de Monsieur le Directeur du bureau d'études de la S.N.C.F. sous la présidence de Monsieur le Préfet Commissaire de la République de Seine-et-Marne. **Chacun des maires a de nouveau exposé les raisons qui motivent le refus net et catégorique d'un tracé de voies qui ne conduit qu'à des spoliations ou des nuisances de tous ordres** en apportant les précisions indispensables sur les contraintes que le projet nous imposerait sans que soit nettement dégagé un intérêt national probant.*

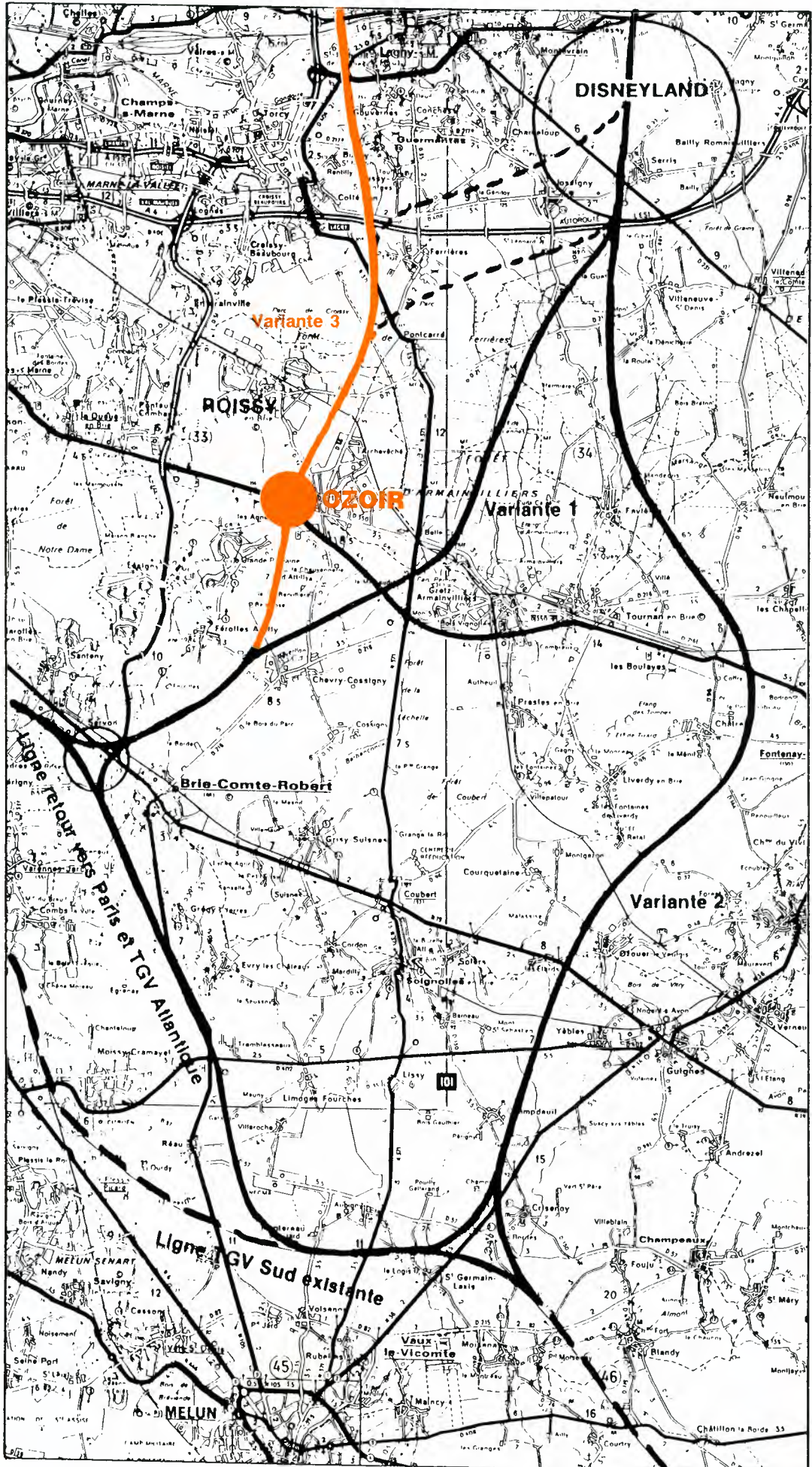
*Monsieur le Préfet a pu, nous le pensons, recueillir les éléments d'un rapport de synthèse que viendra compléter la consultation des maires concernés par la partie nord du tracé, réunis ce jour 29 décembre. Tous les maires ont créé une association de solidarité dans la défense des intérêts des communes qu'ils représentent. Monsieur le Préfet a connaissance de la volonté exprimée de rejet pur et simple du tracé présenté ainsi que de la proposition suggérée par les élus nationaux ou départementaux. Monsieur le Président du Conseil Général souhaitant que soit prise d'urgence en considération la contre proposition qui réunirait les suffrages de tous les élus locaux.*

*Nous sommes, pour notre part, certain que le rapport de synthèse du Préfet de Seine-et-Marne sera impartial. Ses qualités de loyauté, les vues pragmatiques qu'il sait dégager de tous les problèmes qui lui sont posés, sont plus sûr garant que nous puissions avoir d'un rapport susceptible de dégager des considérations qui par elles seules doivent autoriser les ministres concernés à trouver une solution raisonnable. **Notre action constante doit donc être orientée vers une vigilance de tous les instants** pour que ne soient pas infirmées des conclusions de sagesse par des influences technocratiques diverses dont il est loin d'être certain que l'intérêt national soit bénéficiaire.*

*Là encore, notre ténacité et notre union seront mises à rude épreuve, mais nous prenons l'engagement formel de tout mettre en œuvre pour faire triompher la juste cause que nous défendons.*

**Le Maire,**





# LES SAPEURS-POMPIERS : BILAN 1987

## INTERVENTIONS :

Feu 48  
A V P 105  
Blessés - malades 326  
Opérations diverses 734  
Fausses alertes 25  
TOTAL : 1238

## TRAVAUX :

Réfection et isolation des portes de la remise  
Réfection d'un appartement  
Installation chauffage dans la remise  
Entretien général du casernement  
Installation d'un réseau téléphonique neuf

## LE PERSONNEL :

Effectif :

21 sapeurs et gradés  
2 sapeurs professionnels  
18 sapeurs volontaires  
1 médecin capitaine

Recrutement :

1 sous-officier professionnel  
(adjoint du chef de centre)  
9 sapeurs volontaires, dont 2 jeunes filles

Stages :

BNS 9 personnes  
R.A. 7 personnes  
SR 5 personnes  
Stage de base 9  
E.I. 1  
conducteur PL 2  
Sauvetage déblaiement 1  
Permis bateau mer 1  
rivière 5

Pour 1988, plusieurs stages sont programmés : RA - SR, radio activité, produit chimique - PL - EI, manœuvre de force et camion grue - monitorat de secourisme, caporaux - 1 sous-officier.

Gradés ou sapeurs 11 fois membre d'un jury  
Organisation de : 1 BNS - 1 RA - 1 examen SPV.

Le personnel a participé :

- aux 4 cross départementaux
- aux challenges natation et parcours sportifs
- à la finale départementale de natation.

## CADETS :

14 enfants pour l'année 1987-88 qui ont entre 13 et 16 ans dont 4 d'entre eux seront SPV en 1988.

Pour l'année 1986-87 ils ont participé :

- à 5 cross départementaux
- aux finales d'athlétisme parcours sportif, finale de manœuvre où ils sont 1<sup>er</sup> au classement général
- finale régionale de cross et parcours sportif.

Ils sont tous titulaires des "gestes élémentaires de survie" : 4 sont inscrits au BNS, 1 cadet est SPV, avec le stage de base, BNS, RA, et inscrit au S.R.

## MATERIELS :

Acquisition de placards pour le personnel, d'une camionnette toutes utilités et armée.

20 000 F de petits matériels offerts par le syndicat inter-communal de Pontault-Combault.

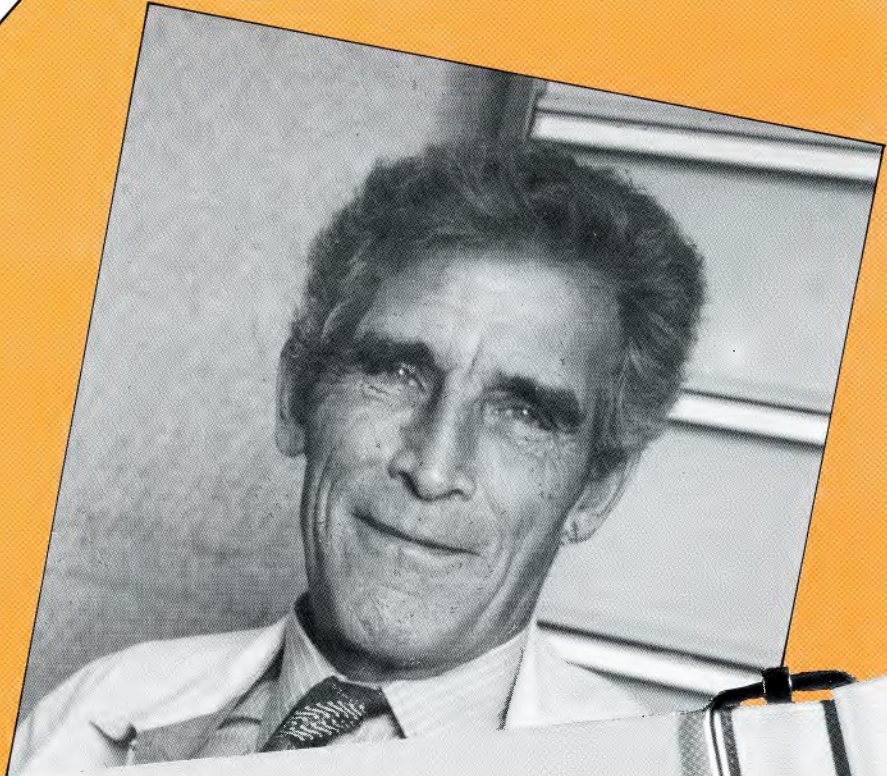
Lot de bâchage, éclairage, pompes d'épuisement.



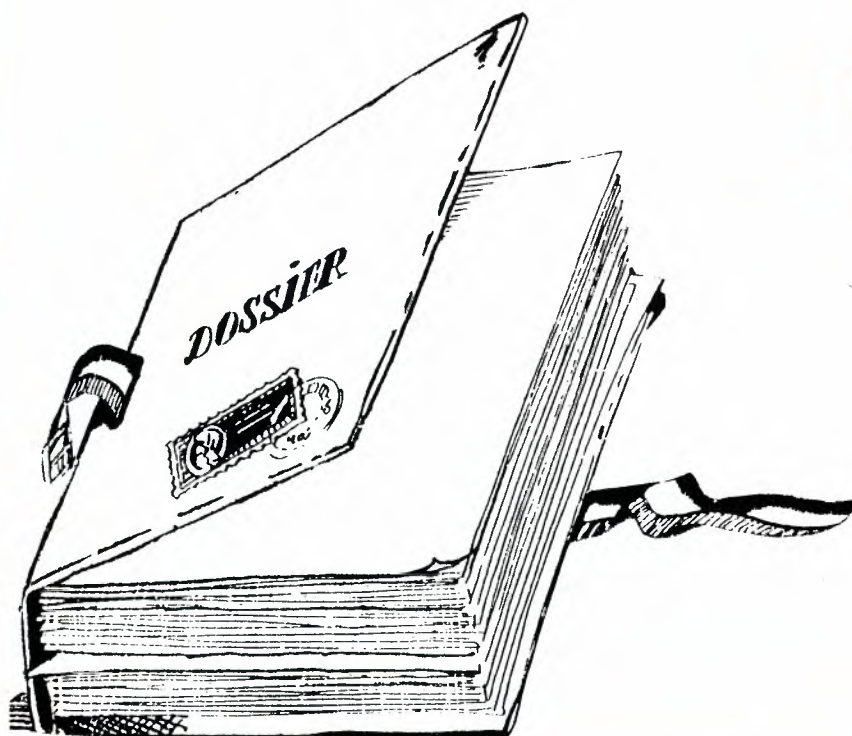
L'équipe du C.I. 25

*L'Adjudant-Chef Varenguin,  
les gradés et sapeurs,  
Le bureau et les jeunes sapeurs-pompiers  
d'Ozoir-la-Ferrière,  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année.*

**SPECIAL  
AFFAIRES SOCIALES**



**LE DOSSIER**  
par ROGER BERTHELOT



*J'ai l'honneur, dans ce Bulletin Municipal, de présenter l'activité du Service Social. Elle concerne principalement les réalisations effectuées et les projets immédiats qui ont pour but de favoriser l'épanouissement des tranches d'âge dont je suis responsable.*

- les amours d'enfants jusqu'à 3 ans.
- l'âge mûr dont je fais partie.

*Ainsi que vous le verrez, je n'ai pas toujours réussi ce que j'ai entrepris, mais je n'ai pas la prétention de tout connaître et d'être le seul détenteur de la "VERITE". La science humaine n'est pas une science exacte, il convient de modifier son comportement en fonction des résultats constatés, c'est ce que je m'efforce de faire.*

*Je tiens particulièrement à souligner l'attitude constructive de mes collaborateurs et interlocuteurs, à savoir les responsables de l'Administration Régionale ou Départementale, le personnel communal, les membres de la Commission des Affaires Sociales. C'est grâce à notre travail d'équipe que nous réussissons... à donner un peu de bonheur.*

*Nous sommes également à l'écoute des besoins et des souhaits de nos administrés et je les engage vivement à venir les exposer car il reste encore beaucoup à faire... heureusement !...*

*(Je dis heureusement car une "Société Parfaite", ou se disant telle, doit être parfaitement insipide).*

**Roger BERTHELOT**

# OUVRONS LE DOSSIER

AIDE SOCIALE  
AU 3<sup>e</sup> AGE

AIDE  
AUX DEMUNIS

CRECHE  
FAMILIALE

HALTE-GARDERIE

LOGEMENT  
"SOCIAUX"

AUTRES  
ETABLISSEMENTS

PROJETS A  
COURT TERME

FINANCES

CONCLUSION

# ENSEMBLE DES AFFAIRES SOCIALES

## AIDE SOCIALE AU 3<sup>e</sup> AGE

**S**i je commence par les plus âgés, c'est pour leur rendre hommage. Nous leur devons beaucoup, que ce soit la paix que nous connaissons depuis plus de quarante ans, le respect des libertés fondamentales, l'aisance matérielle dont ils n'auraient jamais rêvé.

Les prestations qui leur sont offertes concernent les Ozoiriens (et leur conjoints) admis en situation de pré-retraite ou de retraite. Il s'agit donc de personnes âgées de 55 ans à **95 ans**, (notre doyenne) ou plus. Ces prestations ont plusieurs aspects :

### REPAS DES ANCIENS :

Rassemble les habitants de plus de 70 ans une fois par an. Le dernier s'est déroulé le 14 décembre 1986 à Gruet. Organisé et financé par le CCAS (anciennement BAS), **il a réuni 200 personnes** au cours d'un déjeuner avec orchestre qui s'est terminé dans la soirée. A souligner l'excellente prestation des employés municipaux qui l'ont préparée.

### LES COLIS :

Distribués aux habitants de plus de 70 ans à deux occasions

- le 14 juillet
- les fêtes de fin d'année.

En 1986, ces distributions ont porté respectivement sur 450 et 475 colis.

### LES VOYAGES :

En 1986 quatre voyages ont été organisés dont voici le bilan :

- Châteaux de la Loire : 12 personnes
- Autriche : 47 personnes

— Pyrénées : 46 personnes

— Maroc : 49 personnes

Pour la première fois depuis plusieurs années, tous les candidats à un voyage, celui d'Autriche, n'ont pu être retenus, qu'ils soient rassurés le nécessaire sera fait pour organiser prochainement un voyage équivalent dans ce pays.

En 1987, nous avons réalisé trois voyages :

- Croisière en péniche à Paris le 15/05
- Séjour en Bretagne du 9 au 20/06
- Séjour à Chypre du 2 au 16/11



*Les participants au voyage en Bretagne de juin dernier (Kerascoet : village de pêcheurs).*

Je tiens à préciser que **toutes les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au CCAS.** Seule la connaissance des candidatures peut me permettre d'obtenir les moyens de les satisfaire.

Il est également important de savoir que **personne ne paie pour les autres.** Dans la grille de participation en fonction des revenus, le tarif maximum est rigoureusement le prix de revient réel du voyage. Pour les tarifs inférieurs, la différence est comblée par la participation du CCAS.

### CE QUI N'A PAS ETE REUSSI :

Il s'agit de la création d'une association d'entraide pour la réalisation de petits travaux domestiques, en particulier au bénéfice de personnes isolées. **Il y a, malheureusement, plus de demandes que d'offres** et j'ai dû mettre ce projet en sommeil. Mais rien ne me semble perdu et je pense, courant de cette année, trouver une solution pour nous sortir de cette impasse.

Néanmoins je fais appel, d'une façon constante, à toutes les bonnes volontés. N'hésitez pas à me contacter en Mairie.

## AIDE AUX DEMUNIS

En dehors de l'aide légale qui revêt plusieurs aspects :

- aide médicale et hospitalière
- délivrance de bons d'aliments et combustibles
- aide aux arriérés de loyers, EDF/GDF, cantines, etc.

Un restaurant du cœur, antenne de celui de Pontault-Combault, a été ouvert à Ozoir du 7 janvier au 20 mars 1987.

Pendant cette période, les ingrédients nécessaires à la préparation de 5 600 repas ont été préparés et distribués. Et 48 familles en ont bénéficié (160 personnes).

Cette opération a été menée par le personnel du CCAS, aidé efficacement par un de nos Conseillers Municipaux, M. DOUTRELANT, qui a consacré toutes ses heures disponibles à cette tâche. Je l'en remercie personnellement.

Je remercie également le personnel du CCAS qui a dû peser, mesurer, ensacher, distribuer une quantité impressionnante de vivres (et aussi se faire quelques fois réprimander par les "clients") ; ceci en assurant néanmoins le travail administratif courant.

Sur cette lancée **pourquoi ne pas remercier une grande surface récemment installée qui nous a fait don de :**

- 8 900 F de Bûches de Noël
- 5 100 F de Galettes des Rois
- 8 100 F de gigots de chevreuil et de boîtes de chocolat, avant que ces produits n'atteignent la date de péremption, c'est à dire celle de leur des-



truction. nous avons pu ainsi en faire profiter de nombreuses personnes et chacun y a trouvé son compte. Rien n'a été perdu et nous avons pu faire des heureux. **Exemple à suivre !.**

## CRECHE FAMILIALE

Il s'agit maintenant d'une tranche d'âges qui représente l'avenir, à savoir **les enfants**. Force nous est de constater que nous ne sommes plus à l'époque où les devoirs vis à vis des enfants étaient nettement partagés. Devant le refus de reconnaître l'équivalence absolue de l'apport de chacun des parents dans la vie de la famille, devant également l'accroissement artificiel des besoins matériels, **nombreux sont les couples travaillants tous deux à l'extérieur**. Pendant ce temps, que deviennent les enfants ?

**La solution** est évidemment **la crèche**. Parmi les structures possibles, la crèche familiale a été retenue et mise en service en 1980. Dans cette formule, **les enfants se retrouvent en permanence accueillis dans un famille**, la structure de crèche assurant alors :

- la surveillance médicale périodique
- l'apprentissage de la vie en société au cours de réunions périodiques
- la pratique d'activités d'éveil et de motricité.

## EVOLUTION DES BESOINS

Face à l'évolution de la population et des tranches d'âges, **les besoins ont rapidement évolué**, puisque les demandes d'accueil sont passées de 67 en 1983 à 171 en 1987. Soit une augmentation de 155 %.

Il ne s'agit pas d'un phénomène ponctuel puisque la C.A.F. s'en est préoccupée dès 1983 en proposant aux communes la **passation d'un contrat de développement des crèches**.

## CONTRAT C.A.F.

La C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) verse en temps normal **une subvention aux crèches, à l'enfant et à la journée, égale à 30 % du prix de revient**, dans la limite d'un plafond. Par exemple, pour 1986 :

- prix de revient réel de la journée : 176 F
- prix plafond C.A.F. : 110 F
- participation C.A.F. à 30 % : 33 F

Afin de développer ce mode d'accueil des enfants, la C.A.F. nous a offert, en 1985, la possibilité de conclure un **contrat de développement des places offertes en contrepartie d'une participation** qui serait portée de 30 à 50 % du prix du plafond.

De notre côté, nous devons :

- assurer un rythme d'accroissement de la capacité d'accueil sur une période de cinq ans
- appliquer un barème de participation familiale selon un pourcentage des revenus familiaux
- développer également la surveillance de la santé physique et psychique des enfants.

En **septembre 1986**, après de nombreuses réunions, au niveau des parents, assistantes maternelles, municipalité, **le contrat a été signé.**

Le résultat tangible est que, pour **une participation communale constante de 1,1 MF par an**, la crèche pourra accueillir **120 enfants en 1990 contre 80 en 1986.**

## HALTE-GARDERIE

Cette réalisation, inscrite dans notre programme, ne bénéficiait pas d'une priorité particulière. Toutefois, l'action de l'**APHGO**, représentée par Madame LE COZ, Présidente, m'a sensibilisé sur ce besoin en 1985.

Avec la Région et la C.A.F. (qui ont assuré à 80 % le financement des dépenses d'investissement) le projet a pu prendre corps moins de deux ans après son lancement.

### SAMEDI 14 MARS

Inauguration des locaux. Chacun a pu mesurer la qualité du travail des employés municipaux qui ont réalisé les différents aménagements. J'en profite pour leur manifester mon contentement et leur adresser mes félicitations.

Madame TRUONG-TAN, Directrice de la C.A.F. a coupé avec plaisir le ruban tricolore symbolique. Elle a ensuite apprécié la qualité du travail effectué. Etaient présents ou invités :

- Madame la Directrice de la C.A.F.
- Monsieur le Maire
- les Membres du Conseil Municipal
- Monsieur le Secrétaire Général
- les Membres participants des Services Techniques
- le personnel de la Crèche Familiale
- les Assistantes Maternelles
- les Parents membres du Conseil de Crèche soit au total environ 60 personnes, quelques enfants ; cette sympathique réunion s'est terminée largement après midi.

Et maintenant ?

### L'ouverture :

Subordonnée aux autorisations administratives (visite de sécurité - agrément du personnel d'encadrement...) et au règlement des détails de mise en route, **elle a été effective le 26 octobre.**

*Inauguration  
de la halte-garderie,  
avec de droite à gauche,  
Mme Truong-Tan,  
Mme Coulon,  
M. Berthelot.*



Le **règlement intérieur** sera largement diffusé, mais je rappelle les **conditions essentielles** :

– la halte-garderie est réservée aux **besoins occasionnels**, à l'exclusion de toute garde pour motifs professionnels ;

– seuls sont accueillis les **enfants jusqu'à 5 ans d'âge**.

– l'ouverture a lieu aux jours et heures suivants :

Lundi : 13 h 30/17 h 30

Mardi : 8 h 30/12 h

Mercredi : 8 h 30/12 h

Jeudi : 8 h 30/17 h 30

Vendredi : 8 h 30/12 h

– elle est réservée en priorité aux enfants habitant Ozoir.

– le tarif est unique et rappelé ci-dessous :

**Habitants d'Ozoir** : L'heure : 8 F.

Journée continue : 48 F.

Repas : 16 F

**Habitants Hors d'Ozoir**

L'heure : 10 F.

Journée continue : 50 F.

Repas : 20 F.

**L'avenir** : Il dépend essentiellement des parents sur lesquels je compte pour :

– me donner leurs impressions sur le fonctionnement de la halte garderie.

– respecter rigoureusement le règlement, notamment en matière de fournitures d'équipements et de respect des horaires. Par avance je les en remercie.

## LOGEMENTS "SOCIAUX"

Devant le nombre de demandes qui me sont adressées tant par écrit qu'oralement, il est nécessaire que je rappelle les règles de partage exposées dans le bulletin municipal de mai 1984.

Que ce soit à l'ancienne ou à la nouvelle gare, les règles sont les mêmes :

– la **Municipalité** possède un **pouvoir de proposition d'attribution** sur certain nombre de logements.

– l'**attribution effective** ne peut être **prononcée que par les sociétés de gestion**.

Je rappelle ci-après les droits d'attribution de chacun des organismes bénéficiaires :

### ANCIENNE GARE

**Commune : 65 logements**

Commune (Etrangers) : 5 logements

PTT : 124 logements

Préfecture de Paris : 256 logements

Préfecture

fonctionnaires : 20 logements

C.I.L. (employeurs) : 132 logements

SCIC et divers : 38 logements

**TOTAL 640 logements**

### NOUVELLE GARE (Pax Progrès Pallas)

**Commune : 19 logements**

**Sur un TOTAL de 110 logements.**

### NOUVELLE GARE (S.A.D.)

**Commune : 9 logements**

CIL (employeurs) : 19 logements

Mal-logés (préfecture) : 13 logements

Fonctionnaires : 2 logements

sur un **TOTAL de 43 logements.**

En définitive, **les sociétés de gestion n'acceptent que les candidats locataires présumés solvables.** Les instances attributives (Commune ou autres) ne peuvent influencer leurs décisions. Il faut dire qu'à l'ancienne gare, par exemple, un fort pourcentage des locataires est en retard de loyer depuis plusieurs années.

D'autre part, les organismes possédant un pouvoir de propositions d'attribution entendent le conserver. Même au prix d'une inoccupation prolongée. Ce qui veut dire que **des logements peuvent être inoccupés pendant plusieurs mois sans que nous puissions y faire quoi que ce soit**; Nous ne sommes plus au temps des réquisitions !

Enfin, le programme de réhabilitation de la Cité Anne Frank ne pourra se réaliser que par tranches. Ce qui signifie la neutralisation simultanée de plusieurs appartements, au minimum un escalier. Cette obligation entraîne évidemment celle de disposer d'un volant de rechange.

**Nous nous efforçons, à terme d'obtenir une augmentation du droit d'attribution**, mais il s'agit de négociations délicates à mener avec les autres organismes attributaires.



### CITE DE LA FORET

En 1985, la gestion de cette cité a été confiée à une société HLM de Seine et Marne. Cette société a mis à notre disposition un appartement qui, après négociations, sera utilisé :

— par le **SAJED** afin d'assurer des permanences d'auditeurs sociaux aptes à lutter contre l'emprise de la drogue. Ils peuvent être appelés directement et anonymement au numéro **64.40.17.36 (SOS DROGUE)**.

— par une cellule d'assistantes sociales de la C.A.F., chargées non seulement de l'accueil social mais également de dispenser des notions d'économie familiale et d'intégration au mode de vie français.

Les problèmes administratifs sont maintenant réglés, cette cellule est donc maintenant apte à fonctionner normalement.

#### R.P.A. (Résidence pour personnes âgées)

Les travaux vont maintenant leur train. L'occupation normale des locaux devrait se situer au mois de février 1988.

Dès à présent, les dossiers d'admission des candidats sont en cours de constitution. Il faut noter que cette réalisation ouvre droit à l'aide au logement dite **A.P.L.** (Aide Personnalisée au Logement). Cette aide est versée directement à l'organisme gestionnaire et son montant est révisé chaque année.

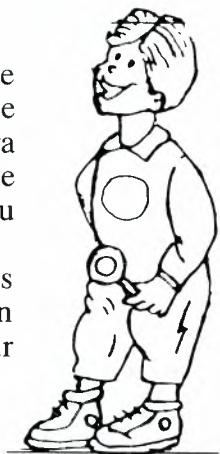
A titre indicatif, le **tableau indique le montant de l'APL en fonction des ressources mensuelles et de l'occupation des appartements** (personne seule ou couple). Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en Mairie.

Ressources Mensuelles	Logement occupé par 1 personne	Logement occupé par 2 personnes (couple)
3 000 F	1 067	1 405
3 500 F	929	1 280
4 000 F	816	1 160
4 500 F	703	1 045
5 000 F	581	941
5 500 F	468	810
6 000 F	363	689
6 500 F	267	575
7 000 F	180	468
7 500 F	102	368

## PROJETS A COURT TERME

### AU BENEFICE DES ENFANTS

- Aménagement d'un espace vert pour les enfants de la crèche et de la halte-garderie. Il ne sera bien sûr utilisable qu'autant que la météo le permettra. Mais au moins ils pourront s'ébattre.
- Toujours pour ces mêmes enfants, aménagement d'un espace en dur, pour évolution sur petites bicyclettes



### AU BENEFICE DU 3<sup>e</sup> AGE

- Intensification de l'équipement en matière de bancs capables de résister aux prédateurs.
- création de circuits spécifiques en autocar afin de faciliter l'accès au marché le samedi matin.
- création de circuits courts d'accès aux établissements hospitaliers de notre département.
- rétablissement du goûter annuel.
- poursuite des efforts pour la création de l'association d'aide pratique aux personnes isolées.



L'aspect financier n'est pas à négliger. Il permet de mesurer l'effort communal pour une tranche de population déterminée. Je me bornerai à mentionner le montant des dépenses directes, à savoir celles qui ont trait aux achats de matériels et frais de personnels spécifiques.

#### AIDE AU 3<sup>e</sup> AGE

Cette aide, d'un montant global de 490 MF en 1985, comporte :

- les frais de repas de fin d'année,

- les colis bisannuels,
- les subventions des voyages.

#### AIDE A LA CRECHE FAMILIALE

La participation communale a été, en 1986, de 1 013 000 F pour 80 enfants gardés.

Elle devrait être constante au cours des prochaines années et nous permettra, compte tenu de l'aide importante apportée par la CAF, d'accueillir un nombre plus important d'enfants, à savoir :

## EN CONCLUSION

Le niveau des aides communales se situe, selon les tranches d'âges :

- à 1 090 F/personne pour le 3<sup>e</sup> âge,
- à 9 600 F/enfant pour les petits (en 1990).

## Le mot des finances

**N**ous sommes en pleine préparation du budget qui organisera le fonctionnement des services de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, notre communauté, pour les douze prochains mois.

Ce budget pourra être établi sous sa forme définitive quand nous aurons connaissance de tous les éléments qui font partie, en particulier des recettes, et les chiffres définitifs ne seront connus qu'en février prochain. Compte tenu des estimations faites, nous commençons à étudier les grands chapitres des dépenses.

Ozoir, comme toutes les communes, doit faire face à de très grosses dépenses pour le service de l'enfance, crèche à domicile, halte-garderie, cen-

tres de loisirs, colonies et camps de vacances, séjours dans le cadre des classes transplantées etc. jusqu'aux élèves qui fréquentent les collèges.

En plus des services communaux, nous aidons des associations, soit en participant directement à leur fonctionnement (mise à disposition de locaux avec leur entretien, soit en leur accordant une aide, soit sous forme de subvention. En 1987, nous avons réparti 1 500 000 F de subvention dont la plus grande partie pour ne pas dire la quasi totalité a été allouée à des œuvres pour la jeunesse.

Il ne nous est malheureusement pas possible de satisfaire, en totalité, les demandes qui sont présentées ; c'est une question de possibilité, il faut aussi assu-

rer le fonctionnement des autres services.

A cette occasion, je voudrais faire part d'une réflexion et qui est aussi celle de beaucoup de nos concitoyens.

Il ne se passe pas de semaines sans que des feux de signalisation, des armoires électriques, des plaques indicatrices... soient détériorés, voire détruits. Les dommages sont évidemment réparés, mais tout cela n'est pas gratuit et cet argent, votre argent, dépensé pour réparer des "bêtises" trouverait certainement un meilleur emploi dans d'autres postes de dépenses.

**Jean FRERE**

Maire Adjoint

Responsable des Finances



L'année qui vient de s'écouler a encore été marquée par la réalisation de nombreux travaux sur l'ensemble de la commune.

## VOIRIE

### REMISE EN ETAT DES ROUTES

La deuxième tranche du programme de rénovation d'un montant de 4 000 000 F est terminée.

### CREATION DE TROTTOIRS

La construction d'un trottoir le long du CD 350 devenait indispensable : la première tranche de travaux d'un montant de 486 698 F est en cours de réalisation.

D'autres trottoirs bitumés ont été réalisés dans divers endroits de la ville pour un montant de 220 000 F (travaux en régie).

### ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage du CD 350 devenait une nécessité. La 1<sup>er</sup> tranche en cours de réalisation s'élève à la somme de 331 810 F.

De nombreux travaux de rénovation ont été réalisés dans la ville pour un montant de 510 000 F.

### EAU POTABLE

Un nouveau château d'eau d'une capacité de 1 500 m<sup>3</sup> construit au lieu-dit "la Brèche-aux-Loups" à proximité de la nouvelle gare est alimenté par une conduite d'eau en provenance du réseau d'une usine de traitement située à Annet-sur-Marne.

La mise en service se fera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 88.

### 5<sup>e</sup> TRANCHE DE TRAVAUX POUR LA DEFENSE INCENDIE

La participation au programme de défense incendie et de renforcement en eau potable dans les divers quartiers s'élève à la somme de 321 357 F.

## RESEAU D'EAU PLUVIALE

Beaucoup d'ozoiriens se souviennent des inondations répétées entre 1978 et 1982 dans les divers quartiers de la ville.

En 1983 nous avons établi un programme de travaux afin qu'il n'y ait plus d'inondations avec :

- nettoyage des ruisseaux et réseaux, création d'un batardeau sur le rû de la Ménagerie en amont de la voie de chemin de fer;
- création d'un batardeau sur un petit rû côté Doutré afin d'éviter les inondations de la rue de Pontault.
- nettoyage et remise en état du rû de la Ferme avec création d'un nouveau lit en dehors des nouvelles Z.A.C.
- fonçage d'un busage sous la ligne de chemin de fer. Travaux aux dépens de la SNCF et des promoteurs.
- nettoyage du rû de Chauvennerie.
- agrandissement du bassin de rétention de la ZAC Belle-Croix
- création d'un nouveau bassin de retenu dans les nouvelles zones industrielles, etc.

Pour le programme 87/88, vos délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Rûs (S.I.A.R.), MM. François Maire et J.-Claude Jaillard ont réussi à faire financer une première tranche de travaux d'un montant de 1 500 000 F.

Nettoyage de la totalité du rû de la Ménagerie dans la traversée de ville, curage du bassin de la source et du quinconce, renforcement des berges à divers endroits. Busage du rû de la Ferme le long du CD 350 et réaménagement du batardeau en forêt sur le rû de la Ménagerie.

Tous les riverains ont été conviés à une réunion d'information en mairie le 12 septembre 1987.

Les travaux sont commencés et se termineront début 1988.

### TRAVAUX DIVERS ECOLES

- rénovation cours Gruet . . . . . 194 854 F
- rénovation cours Mare Detmont . . . . . 82 555 F
- rénovation des stores Brèche-aux-Loups . 16 604 F
- rénovation toiture des écoles . . . . . 258 000 F
- rénovation toiture gymnase Gruet . . . . . 85 601 F
- aménagement plafond suspendu  
Brèche-aux-Loups . . . . . 55 089 F
- travaux effectués en régie  
dans les écoles . . . . . 217 000 F

### AMENAGEMENT STADES

- Plate-forme stade allée Charmeriaie . . 280 000 F

### GYMNASES

- Rénovation toiture Cosec . . . . . 452 132 F

### DIVERS

- Aménagement salle de billard . . . . . 30 000 F
- Quant aux travaux réalisés à l'intérieur de l'église, il faut féliciter le personnel communal pour l'excellent travail de rénovation qui est loin d'être achevé mais qui d'ores et déjà permet de ne pas avoir à rougir lors des réunions heureuses ou malheureuses qui regroupent nos concitoyens.


**J.-C. JAILLARD**  
Maire Adjoint

Responsable des Travaux



## L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE C'EST :

- **22** professeurs et intervenants
- **400** élèves
- un budget de 700 000 F

 **60.29.56.48**

**L'** Ecole Municipale de Musique dispense de nombreuses disciplines :

- solfège, piano, guitare, violon, violoncelle, flûte traversière et flûte à bec, clarinette, hautbois, trompette, saxophone, batterie ; un cours de harpe a été ouvert à la rentrée 1987.

- chant choral pour les enfants et chorale pour adultes.

Elle propose une initiation musicale pour les enfants de 3 à 6 ans et une préparation à l'épreuve musicale du Baccalauréat.

Elle assure par ses intervenants l'enseignement musical dans les écoles primaires de la ville.

Appartenant à la Fédération des Ecoles et Conservatoires de Musique, elle développe des pro-

grammes qualitatifs. A partir du niveau moyen n° 1, les élèves passent leurs examens de fin d'année au niveau départemental, ce qui permet de les situer dans un ensemble cohérent.

Nous allons profiter du vote de la loi, intervenu récemment, sur les enseignements artistiques, pour demander l'agrément de notre Ecole par le Ministère de la Culture. Actuellement près de 400 élèves fréquentent l'école ; les cours sont dispensés au Centre Culturel André-Malraux. Nous allons nous attacher au cours de 1988 à améliorer les locaux et le matériel instrumental. Rappelons que le budget de l'école atteint 700 000 F dont la moitié est à la charge de la municipalité.

L'Ecole Municipale de Musique et la Commission des Affaires Culturelles organisent régulièrement des concerts, au cinéma Pierre-Brasseur.

Chaque année une audition des élèves est organisée dans ce même lieu.

Notre but est de développer un large courant au plan musical sur notre Commune et de donner chaque mois un concert où nous espérons rencontrer un maximum d'Ozoiriens. Le prochain concert sera donné au mois de Février.

**Jacques JARRIGE**

Maire-Adjoint  
Responsable de l'Enfance  
et de la Culture

## TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE 1988

### Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1988

- Initiation musicale 125 F
- Solfège seul ..... 170 F
- Solfège + 20 mn d'instrument ..... 360 F
- Solfège + 30 mn d'instrument ..... 468 F
- Solfège + 40 mn d'instrument ..... 577 F

### Pour la période du 15 septembre au 31 décembre 1988

- Inscription annuelle ..... 50 F
- Solfège seul ..... 198 F
- Solfège + 20 mn d'instrument ..... 420 F
- Solfège + 30 mn d'instrument ..... 546 F
- Solfège + 40 mn d'instrument ..... 673 F
- Deuxième heure de solfège ..... 25 F

## Manifestations prévues pour l'année 88

### Janvier :

Percussion système.

### Mars :

Concert de gala des Professeurs de l'Ecole Municipale de Musique.

### Avril :

Musique Italienne (Chant et Piano).

### Mai :

Récital Violoncelle - Piano.

## Heure d'ouverture du secrétariat (au public)

Mardi, jeudi, vendredi de 17 h à 19 h.

Mercredi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h.

**Le Directeur reçoit sur rendez-vous**

## CALENDRIER SCOLAIRE 1987 - 1988

### Hiver :

Du 4 février 1988 après la classe au 15 février 1988 au matin.

### Printemps :

Du 26 mars 1988 après la classe au 11 avril 1988 au matin.

### Eté :

Jeudi 30 juin 1988 après la classe.

### Rentrée :

Mardi 6 septembre 1988.

## COLLEGE : 200 PLACES SUPPLEMENTAIRES

### GRUPE SCOLAIRE D'ETUDES SECONDAIRES "MARCEL-PAGNOL"

Le jugement des projets soumis par les 4 architectes retenus permettra à la Commission Régionale de Départementale après deux séances d'Etudes les 4 et 8 janvier 1988 de retenir le projet de l'Architecte répondant le mieux aux programmes considérés qu'il convient de rappeler.

Sur la même parcelle de terrain sise à l'angle de la rue Marcel-Pagnol et du CD 350 réalisation d'une annexe de 200 places du collège "Gérard - Philippe" d'Ozoir-la-Ferrière à ouvrir pour la rentrée de septembre 1989. Cette extension serait construite sous forme d'extension du lycée professionnel "Marcel-Pagnol" programmé par la Région Ile-de-France. Il s'agirait alors de construire des locaux d'enseignement général, les collégiens pouvant par ailleurs utiliser les équipements prévus pour le lycée, tels que Centres de documentation et d'informations, salles de musique, dessin, demi-pension, aménagés pour accueillir 600 élèves.

Lorsque les effectifs du collège auront diminué, comme semblent l'indiquer les prévisions d'urbanisation ; les places construites reviendront à la Région qui disposerait ainsi pour Ozoir-la-Ferrière, d'un LEP de 600 places.

Jacques GIRAUD

Nous publions  
les textes  
des différentes  
associations  
qui ont  
bien voulu  
nous fournir  
leurs articles  
mais  
bien entendu  
sous  
leur entière  
responsabilité.

# Les Associations vous communiquent

## CROIX ROUGE FRANCAISE

Des permanences sont assurées régulièrement, chaque semaine :  
**COMMISSION SOCIALE** : le jeudi, en mairie de Roissy, de 10 h à 12 h.  
**VESTIAIRE** : le mardi au centre social de Roissy, de 10 h à 12 h.  
**ECRIVAIN PUBLIC** : le mardi, en mairie de Roissy, de 10 h à 12 h.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Avec un effectif de **190 licenciés**, notre section gymnastique volontaire est devenue l'une des plus importantes de Seine-et-Marne. Les quatre cours que nous assurons sont saturés dès le début de saison. Ne voyant pas la possibilité d'étendre notre activité, nous recommandons aux intéressés de s'inscrire dès le mois de septembre.  
La **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE** est une activité physique de détente, qui se pratique **en salle ou en pleine nature**, en tenant compte des possibilités de chacun. Elle n'est pas réservée aux meilleurs.  
Aux **femmes et hommes de tout âge**, nous proposons des exercices appropriés, et nos activités complémentaires en piscine et forêt, que nous essayons de développer.

Faire comprendre que notre corps est fait pour bouger, en vue d'obtenir l'épanouissement, le bien-être, l'équilibre physique et moral tel est notre message.

**Pour tous renseignements, contacter :**  
**Mme PERICHON : 60 28 30 73**  
**M. ADEN : 64 40 07 09.**

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DOUCE

Vous qui voulez conserver ou acquérir la souplesse et la forme, vous y parviendrez en pratiquant régulièrement la **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DOUCE**.  
Joignez-vous à nous !  
Les séances ont lieu tous les jeudis de 14 h 30 à 15 h 30, dans la gaieté et la bonne humeur, sous la direction d'une monitrice diplômée.

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DOUCE**  
Centre socio-culturel des Margotins  
93, avenue du Général-Leclerc  
77330 Ozoir-la-Ferrière

Pour tous renseignements s'adresser à :  
**M. DOLE**  
**14, avenue Colbert**  
**77330 Ozoir-la-Ferrière**  
**Tél. : 64 40 02 72**

## CLUB DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Recherchons  
familles d'accueil  
pour futurs chiens guides

- Si vous aimez les chiens.
- Si vous avez du temps libre.
- Si vous souhaitez prendre part à une œuvre dynamique...

**DEVENEZ :**  
**"TUTEURS DE CHIENS"**



Pour de plus amples renseignements et sans engagement de votre part,

**CONTACTEZ :**  
**LE CLUB DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES**  
**3, rue Eugène-Dorlet**  
**77170 COUBERT**  
**Tél. : 64 06 73 82.**

## V.S.O.P. CLUB OMNISPORT

Passant devant la maison située au 18, avenue du Général-de-Gaulle, un journaliste a voulu savoir ce que renfermait cette enseigne.

Le rôle d'un Président est de se soumettre à cette interview.

**Question :** V.S.O.P. que signifie ce sigle ?

**Réponse :** Vie Sportive Ozophoricienne. Comme vous pouvez le constater, les fondateurs de notre association ne manquaient pas d'humour, et nous les en remercions. Nous ajoutons que V.S.O.P. est synonyme de qualité ! La modestie ne nous épargne pas.

**Q. :** Cette Association est-elle récente ?

**R. :** La V.S.O.P. est née en 1963, le 3 octobre exactement (signe balance). De grandes festivités sont prévues en 1988 pour notre premier quart de siècle.

**Q. :** Importance de la V.S.O.P. ?

**R. :** 1 900 licenciés soit 12 % de la population d'Ozoir sont affiliées à notre Association. **18 sections :** Aïkido, Athlétisme, Basket, Cyclisme, Cyclotourisme, Ecole des Sports, Escrime, Football, Handball, Hockey sur gazon, Judo, Karaté, Natation, Pétanque, Rugby, Tir à l'Arc, Viet Vo Dao Vovinam, Volley.

Chaque section est gérée par un bureau composé au minimum d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

**Q. :** Votre club est-il municipal ?

**R. :** Non, c'est une Association Loi 1901, dirigée par un Comité Directeur. Celui-ci est composé de trois fois autant de membres qu'il y a de sections en activité. Actuellement le Comité comprend 54 membres. Chaque section y est représentée automatiquement par un membre qui est en général son Président. Les 36 autres sont élus par l'Assemblée Générale et ce pour une période de trois ans, renouvelable par tiers chaque année.

**Q. :** Peut-on gérer avec 54 personnes ?

**R. :** Comme vous pouvez vous en douter, c'est par une réponse négative que débutera mon explication.



*Inauguration de la maison de la V.S.O.P. le 6 juin 1988.*

Le Comité Directeur procède tous les ans, après l'Assemblée Générale, à l'élection de son bureau, composé d'un Président, d'un Président-adjoint, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de son adjoint, d'un Trésorier et de son adjoint.

En fait, c'est ce groupe qui dirige la V.S.O.P. avec consultation périodique de son Comité Directeur.

**Q. :** De quoi vivez-vous ?

**R. :** Nos recettes sont constituées des subventions municipales pour 30 %, départementales pour 7 %. Les 63 autres, étant représentés par les cotisations des membres et les profits des différentes manifestations. J'ajoute que les installations sont municipales.

L'entretien et le gardiennage étant assurés par notre ville.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont principalement constituées par les indemnités versées aux entraîneurs, les frais de déplacement (notre département est très vaste) et les différents versements aux fédérations.

**Q. :** Pour terminer, vos vœux ?

**R. :** Nous avons deux souhaits prioritaires :

- le premier est réalisé, une maison de la "V.S.O.P." a été inaugurée au 18, avenue du Général-de-Gaulle. Local mis à notre disposition par la mairie et restauré par les services municipaux et de nombreux membres de notre association,
- le second, l'inauguration en 1988 du stade d'athlétisme avec poste à six couloirs et terrain d'honneur central.

Il est évident que les terrains de foot et de rugby de substitution devront être mis en service à la même époque.

**Q. :** Vos principaux résultats ?

**R. :** Le rédacteur de ce bulletin serait obligé d'écourter le récit des exploits de la V.S.O.P., aussi, je vous donne rendez-vous à la prochaine édition de notre magazine sportif.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous réserve dès maintenant un entretien pour ces résultats.

**Charles SCHALLER**

## REALISME FERROVIAIRE

Tous les amateurs, qui s'intéressent au modélisme ferroviaire ou qui désirent faire circuler leurs trains, sont invités à nous rejoindre au club d'Ozoir.

Le club est ouvert trois fois par semaine.

Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.

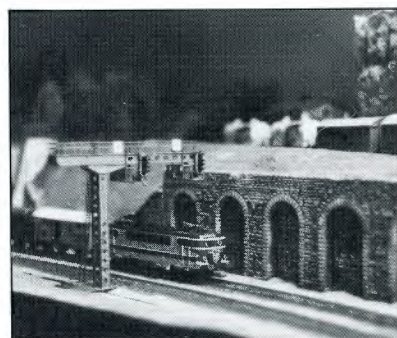
Le vendredi de 20 h 30 à 23 h.

Le samedi après-midi.

Contact :

**M. VISIOLI : 60.28.70.86**

Nous envisageons déjà l'exposition de 1988 que nous souhaitons différente. Nous souhaitons que



*Maquette présentée à l'exposition du mois de décembre 1987.*

d'autres personnes d'Ozoir puissent exposer leurs réalisations personnelles et, pourquoi pas, réaliser une exposition de modèles réduits toutes disciplines : trains, autos, avions, dioramas, figurines, etc. Les personnes intéressées par cette proposition sont invitées à contacter :

**M. VISIOLI**

**25, rue des Tulipes**

**77330 Ozoir-la-Ferrière**

# REALISME FERROVIAIRE

## EXPOSITION DES 12 ET 13 DECEMBRE 1987 : UNE REUSSITE

*Le club d'Ozoir-la-Ferrière, Réalisme Ferroviaire 77 qui a organisé cette exposition a tout lieu d'être satisfait. Cette manifestation de modélisme ferroviaire a ravi environ 1 800 personnes.*

*Le nouveau gymnase préparé par les services municipaux s'est avéré être un endroit idéal pour une telle exposition.*

*Le club d'Ozoir-la-Ferrière présentait cette année un nouveau réseau modulaire en N avec le club de Brunoy. Un 2<sup>e</sup> réseau modulaire à l'échelle HO est en préparation pour les prochaines sorties.*

*Le réseau central de loin le plus imposant était composé de*

*48 modules appartenant aux clubs de Coulommiers, Meaux, Provins, Savigny-le-Temple, Ten-de-Massy, Villeneuve-St-Georges et à MM. Berteaux, Haurit et Marchal.*

*Le club de Pontault-Combault, un voisin, présentait son ensemble de 7 modules, Villiers-le-Bel 10 modules, l'A.F.M.A. 18 modules ainsi que des modèles statiques. MM. Finot et Duret présentaient des réseaux HOe du grand intérêt. Le N métrique a, quant à lui, fait son apparition grâce à un magnifique ensemble de MM. Pion et Doussot.*

*La SNCF, elle aussi présente, occupait environ 200 m<sup>2</sup> qui lui*

*permettaient de présenter un historique du chemin de fer ainsi que ses matériels les plus modernes, tel le TGVA.*

*Un concours de dessin avait été organisé auprès des classes primaires d'Ozoir. RMF, La Vie du Rail, Loco Revue et le détaillant "Aux Jouets du XX<sup>e</sup> siècle" du Raincy nous ont permis de récompenser les enfants. Qu'ils en soient remerciés.*

*M. Visioli, Président du club d'Ozoir, remercie la Municipalité ainsi que tous les exposants qui lui ont permis de réussir cette exposition qui a fait le bonheur de près de 1 800 personnes.*

**Guy Visioli**



### FLASH INFO EXPO

La municipalité organise sa **troisième exposition de peinture** au nouveau gymnase allée de l'Espoir, du samedi 9 avril au dimanche 17 avril 1988

Les personnes souhaitant participer, sont priées de téléphoner en Mairie :

Tél. : 60.28.20.13 - Poste 405.

Deux jours d'exposition : 1 800 visiteurs



# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CAMUS Denis	24, avenue A.-Hudier	60.28.20.34
EYRAUD M. Christine	15, avenue E. Gourdon	60.29.45.18
GIBAUD Guillaume	2, avenue R. Nordling	64.40.10.57
GUYOTTE Régine	2 bis, avenue du Général-Leclerc	60.28.33.73
JUD Patrick	3, rue de la Concorde	60.29.96.65
LE RUMEUR Jean	20, avenue du Général-Leclerc	60.28.20.85
LY CONG TRINH Alain	3, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.23.42
MORET Jacques	20, avenue du Général-Leclerc	60.28.20.85
RICHE Dominique	2 bis, avenue du Général-Leclerc	60.28.33.73
ROTHAN Gabriel	22, rue Robert Schuman	60.29.88.88
TASSART Monique	15, avenue Edouard-Gourdon	60.29.45.18
THOMAS Marc-Etienne	Avenue Alexandre-Dumas	60.28.28.19
TRIGANO Bernard	2, rue Jean-Philippe Rameau	60.28.21.83

## MÉDECINS SPÉCIALISTES

### Acupuncture

Voir les généralistes suivants : Dr EYRAUD, Dr LY-CONG-TRINH Alain.

### Cardiologie

OZOIR : SOBEL Joël 2 bis, avenue du Général-Leclerc 60.28.33.73

### Dermato-Vénérologie

OZOIR : CHIMON Robert 2 bis, avenue du Général-Leclerc 60.28.49.56

### Gynécologie

OZOIR : DONBOLY 51 bis, avenue du Général-Leclerc 60.29.78.51  
BRIE-COMTE-ROBERT : DESERT Rue des Tournelles 64.05.07.68

### Homéopathie

Voir le généraliste : Dr GUYOTTE

### Ophthalmologie

OZOIR : ZEITOUN 2 bis, avenue du Général-Leclerc 60.29.50.95

### Oto-Rhino-Laryngologie

PONTAULT : LUCIANI François 84, avenue du Général -de-Gaulle 60.28.53.36

### Pédiatre

OZOIR : BRODIN Bernadette 3, rue Jean-Mermoz 60.29.50.01

### Radiologie

OZOIR : DHUMERELLE Colette Laure 21, avenue Grimeler 60.29.52.52

## CHIRURGIENS DENTISTES

BARAS Nadine	89 bis, avenue Général-Leclerc	60.29.69.59
BELTRAMO Catherine	7 bis, avenue du Général-Leclerc	60.28.34.36
FONTENAIS Patrick	12/14, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.41.61
GINESTE Jean-Pierre	9, rue Danton	60.28.33.40
LATIF Philippe	53, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.21.14
LUKSENBERG Marc	61, avenue du Général-Leclerc	60.28.21.69

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES (suite)

LY CONG TRINH Michel	9 ter, avenue du Général-Leclerc	60.28.22.41
N'GUYEN Dieu-Van	Grand'Place de la Brèche-aux-Loups	60.29.12.17
N'GUYEN Thai-Anh	Grand'Place de la Brèche-aux-Loups	60.29.12.17
SEIGLE Brigitte	18, rue de Férolles	60.28.08.14
SEIGLE J.-Michel	9, avenue du Gal-Leclerc	60.29.24.19

## INFIRMIERS

BOUSQUET Marceline	Résidence «L'Orée du Bois» - Les Myosotis	60.29.08.12
GIRARDI Marie-Claude	1, allée Louis-Blériot	60.29.12.92
JAOUEN Simone	24, rue de la Concorde	60.28.37.97
THOMAS Guy	42 bis, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.08.36

## PHARMACIENS

BEIL-CARO Jeanine	44, avenue du Général-Leclerc	60.28.21.82
BOUILLERAND Claudine	102 bis, avenue du Général-Leclerc	60.28.11.11
CHRISTOPHE Jean-François	9, place Roger Nicolas	64.40.10.93
GRANRY-LE-QUERÉ Agnès	Rue Danton	60.29.62.04
MACRET Yves	Avenue Maurice-Chevalier	60.29.07.79
N'GUYEN Patrick	9, avenue du Général-Leclerc	60.28.30.98

## DISPENSARE

CENTRE D'HYGIÈNE SOCIALE	22, avenue du Général-Leclerc	60.28.21.67
--------------------------	-------------------------------	-------------

## LABORATOIRE ANALYSES MÉDICALES

KARR Micheline	51 bis, avenue du Général-Leclerc	60.28.24.42
----------------	-----------------------------------	-------------

## PÉDICURES-PODOLOGUES

TOTAL Hélène	42 bis, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.08.36
--------------	-------------------------------------	-------------

## ORTHOPHONISTES

BENQUE Françoise	42 bis, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.08.36
MORAGUES-BROISSAND Réjane	2, allée de la Brèche-aux-Loups	60.28.12.67
ROCHON Elisabeth	42 bis, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.08.36

## MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

BERNARDO Patrice	42 bis, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.08.36
BRUNY Catherine	42 bis, avenue du Général-de-Gaulle	60.28.08.36
CALUCH Jeanine	20, avenue du Maréchal Galliéni	64.40.02.94
FERRY Philippe	Grand'Place de la Brèche-aux-Loups	60.28.01.46
PERUSSEAU Michèle	15, avenue Raoul Nordling	64.40.09.22
THERY Francis	Grand'Place de la Brèche-aux-Loups	60.28.01.46

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES (suite)

## PSYCHANALISTE

ATTIA Fabyenne 8, allée du lac des Cygnes 60.28.48.75

## AMBULANCES

PLANSSON René 4, avenue de Paris 60.28.50.47

## HÔPITAUX

Hôpital de LAGNY 64.30.68.68

Hôpital de TOURNAN 64.07.27.00

S.A.M.U. (Service d'Aide Médicale d'Urgence) 64.37.10.11

## CLINIQUES

Clinique de TOURNAN 64.07.28.28

Clinique Juliette de Wills à CHAMPIGNY 47.06.19.80

Clinique Marx DORMOY à CHAMPIGNY 48.81.11.70

## MAISONS DE RETRAITE

Les Jardins d'Ozoir Avenue du Général-Leclerc 60.28.20.32  
Résidence du Parc Avenue du Général-de-Gaulle Renseignements en Mairie

## CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Caisse Avenue E. Gourdon 60.28.10.39

Contrôle Médical Avenue E. Gourdon 60.28.10.36

Assistante Sociale Avenue E. Gourdon 60.28.10.29

## TAXIS

BENESTAU André 60.28.08.40 POLLET J.-Claude 60.28.86.62

LOVILLE Mireille 60.28.31.79 DOUTRELANT J.-Michel 60.28.20.60

## POMPIERS

URGENCES 18 RENSEIGNEMENTS 60.28.21.45

## COMMISSARIAT

Commissariat de Pontault Rond-point du Bouquet 60.28.53.22

# CALENDRIER DES MÉDECINS DE GARDE

## 1<sup>er</sup> semestre 1988

FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
L 1	32-324 D <sup>r</sup> CAMUS	M 1	61-305 D <sup>r</sup> EYRAUD	V 1	92-274 D <sup>r</sup> TRIGANO	D 1	122-244 D <sup>r</sup> THOMAS	M 1	153-213 D <sup>r</sup> ROTHAN
M 2	33-333 D <sup>r</sup> JUD	M 2	62-304 D <sup>r</sup> ROTHAN	S 2	93-273 D <sup>r</sup> RICHE	L 2	122-243 D <sup>r</sup> GUYOTTE	J 2	154-212 D <sup>r</sup> GIBAUD
M 3	34-332 D <sup>r</sup> RICHE	J 3	63-303 D <sup>r</sup> GIBAUD	D 3	94-272 D <sup>r</sup> RICHE	M 3	124-242 D <sup>r</sup> EYRAUD	V 3	155-211 D <sup>r</sup> TASSART
J 4	36-331 D <sup>r</sup> MORET	V 4	64-302 D <sup>r</sup> TRIGANO	L 4	95-271 D <sup>r</sup> RICHE	M 4	125-241 D <sup>r</sup> ROTHAN	S 4	156-210 D <sup>r</sup> ROTHAN
V 5	36-330 D <sup>r</sup> TRIGANO	S 5	65-301 D <sup>r</sup> TASSART	M 5	96-270 D <sup>r</sup> JUD	J 5	126-240 D <sup>r</sup> GIBAUD	D 5	157-209 D <sup>r</sup> ROTHAN
S 6	37-329 D <sup>r</sup> THOMAS	D 6	66-300 D <sup>r</sup> TASSART	M 6	97-269 D <sup>r</sup> ROTHAN	V 6	127-239 D <sup>r</sup> TASSART	L 6	158-208 D <sup>r</sup> CAMUS
D 7	38-328 D <sup>r</sup> THOMAS	L 7	67-299 D <sup>r</sup> GUYOTTE	J 7	98-268 D <sup>r</sup> MORET	S 7	128-238 D <sup>r</sup> LY	M 7	159-207 D <sup>r</sup> JUD
L 8	39-327 D <sup>r</sup> GUYOTTE	M 8	68-298 D <sup>r</sup> THOMAS	V 8	99-267 D <sup>r</sup> TASSART	D 8	129-237 D <sup>r</sup> LY	M 8	160-206 D <sup>r</sup> LE RUMEUR
M 9	40-326 D <sup>r</sup> EYRAUD	M 9	69-297 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	S 9	100-266 D <sup>r</sup> TRIGANO	L 9	130-236 D <sup>r</sup> GUYOTTE	J 9	161-205 D <sup>r</sup> LY
M 10	41-325 D <sup>r</sup> ROTHAN	J 10	70-296 D <sup>r</sup> LY	D 10	101-265 D <sup>r</sup> TRIGANO	M 10	131-235 D <sup>r</sup> THOMAS	V 10	162-204 D <sup>r</sup> TRIGANO
J 11	42-324 D <sup>r</sup> GIBAUD	V 11	71-295 D <sup>r</sup> TASSART	L 11	102-264 D <sup>r</sup> CAMUS	M 11	132-234 D <sup>r</sup> CAMUS	S 11	163-203 D <sup>r</sup> RICHE
V 12	43-323 D <sup>r</sup> TASSART	S 12	72-294 D <sup>r</sup> JUD	M 12	103-263 D <sup>r</sup> EYRAUD	J 12	133-233 D <sup>r</sup> CAMUS	D 12	164-202 D <sup>r</sup> RICHE
S 13	44-322 D <sup>r</sup> LY	D 13	73-293 D <sup>r</sup> JUD	M 13	104-262 D <sup>r</sup> RICHE	V 13	134-232 D <sup>r</sup> TRIGANO	L 13	165-201 D <sup>r</sup> GUYOTTE
D 14	45-321 D <sup>r</sup> LY	L 14	74-292 D <sup>r</sup> CAMUS	J 14	105-261 D <sup>r</sup> GIBAUD	S 14	135-231 D <sup>r</sup> MORET	M 14	166-200 D <sup>r</sup> EYRAUD
L 15	46-320 D <sup>r</sup> CAMUS	M 15	75-291 D <sup>r</sup> JUD	V 15	106-260 D <sup>r</sup> TRIGANO	D 15	136-230 D <sup>r</sup> MORET	M 15	167-199 D <sup>r</sup> RICHE
M 16	47-319 D <sup>r</sup> THOMAS	M 16	76-290 D <sup>r</sup> RICHE	S 16	107-259 D <sup>r</sup> GIBAUD	L 16	137-229 D <sup>r</sup> CAMUS	J 16	168-198 D <sup>r</sup> MORET
M 17	48-318 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	J 17	77-289 D <sup>r</sup> MORET	D 17	108-258 D <sup>r</sup> GIBAUD	M 17	138-228 D <sup>r</sup> JUD	V 17	169-197 D <sup>r</sup> TASSART
J 18	49-317 D <sup>r</sup> LY	V 18	78-288 D <sup>r</sup> TRIGANO	L 18	109-257 D <sup>r</sup> GUYOTTE	M 18	139-227 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	S 18	170-196 D <sup>r</sup> EYRAUD
V 19	50-316 D <sup>r</sup> TRIGANO	S 19	79-287 D <sup>r</sup> ROTHAN	M 19	110-256 D <sup>r</sup> THOMAS	J 19	140-226 D <sup>r</sup> LY	D 19	171-195 D <sup>r</sup> EYRAUD
S 20	51-315 D <sup>r</sup> CAMUS	D 20	80-286 D <sup>r</sup> ROTHAN	M 20	111-255 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	V 20	141-225 D <sup>r</sup> TRIGANO	L 20	172-194 D <sup>r</sup> CAMUS
D 21	52-314 D <sup>r</sup> CAMUS	L 21	81-285 D <sup>r</sup> GUYOTTE	J 21	112-254 D <sup>r</sup> LY	S 21	142-224 D <sup>r</sup> TASSART	M 21	173-193 D <sup>r</sup> THOMAS
L 22	53-313 D <sup>r</sup> GUYOTTE	M 22	82-284 D <sup>r</sup> EYRAUD	V 22	113-253 D <sup>r</sup> TASSART	D 22	143-223 D <sup>r</sup> TASSART	M 22	174-192 D <sup>r</sup> ROTHAN
M 23	54-312 D <sup>r</sup> JUD	M 23	83-283 D <sup>r</sup> ROTHAN	S 23	114-252 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	L 23	144-222 D <sup>r</sup> TASSART	J 23	175-191 D <sup>r</sup> GIBAUD
M 24	55-311 D <sup>r</sup> RICHE	J 24	84-282 D <sup>r</sup> GIBAUD	D 24	115-251 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	M 24	146-221 D <sup>r</sup> EYRAUD	V 24	176-190 D <sup>r</sup> TRIGANO
J 25	56-310 D <sup>r</sup> MORET	V 25	85-281 D <sup>r</sup> TASSART	L 25	116-250 D <sup>r</sup> CAMUS	M 25	146-220 D <sup>r</sup> RICHE	S 25	177-189 D <sup>r</sup> GIBAUD
V 26	57-309 D <sup>r</sup> TASSART	S 26	86-280 D <sup>r</sup> EYRAUD	M 26	117-249 D <sup>r</sup> JUD	J 26	148-218 D <sup>r</sup> TASSART	D 26	178-188 D <sup>r</sup> GIBAUD
S 27	58-308 D <sup>r</sup> MORET	D 27	87-279 D <sup>r</sup> EYRAUD	M 27	118-248 D <sup>r</sup> RICHE	V 27	149-217 D <sup>r</sup> JUD	L 27	179-187 D <sup>r</sup> GUYOTTE
D 28	59-307 D <sup>r</sup> MORET	L 28	88-278 D <sup>r</sup> CAMUS	J 28	119-247 D <sup>r</sup> MORET	S 28	150-216 D <sup>r</sup> JUD	M 28	180-186 D <sup>r</sup> JUD
L 29	60-306 D <sup>r</sup> CAMUS	M 29	89-277 D <sup>r</sup> THOMAS	V 29	120-246 D <sup>r</sup> TRIGANO	D 29	151-215 D <sup>r</sup> GUYOTTE	M 29	181-185 D <sup>r</sup> LE RUMEUR
		M 30	90-276 D <sup>r</sup> LE RUMEUR	S 30	121-245 D <sup>r</sup> THOMAS	L 30	152-214 D <sup>r</sup> THOMAS	J 30	182-184 D <sup>r</sup> LY
		M 31	91-275 D <sup>r</sup> LY			M 31			

ATTENTION : En cas de changement de garde, la direction des services médicaux de l'hôpital vous indiquera le nom et le numéro de téléphone du MÉDECIN DE GARDE.